

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 7 avril 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 DUCHAMBON Jean

4 DARDILHAC Annie

5 CALENDREAU Laëtitia

6 VOUZELLAUD Raymond

7 HABRIAS Fabien

8 GRANET Thierry

9 LEKIEFS Didier

Conseillers communautaires

10 BALESTRAT Yoann

11 BEAUDET Hervé

12 BEIGE Laurence

13 CHABAUD Mireille

14 CHAZELLE Anne-Sophie

15 CLUZEAU Pascal

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 DAUVERGNE Frédéric

20 FAVRAUD Alain

21 GOURAUD Thierry

22 KULIG Romuald

23 LANNETTE MICHAUT Vanessa

24 LATHIERE Claudine

PROCURATIONS

ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à Claudine LATHIERE, conseillère communautaire

CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GRANET Jean-Pierre, vice-président, à ALLARD Pierre, président

SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULIG ROMUALD

EXCUSÉS

CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire

GERBAUD Alex, conseiller communautaire

MURA Laure, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

GRANET Thierry, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 30
Votes pour	: 30
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2022/085 – DETERMINATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sur proposition du Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article 5214-16,

Vu la délibération des statuts en date du 27 janvier 2022,

Vu la délibération relative à l'intérêt communautaire en date du 27 janvier 2022,

Considérant la nécessité de modifier l'intérêt communautaire découlant de nos statuts,

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2022

Approuvé après l'acquisition

99_DE-037-20050400-20220407-2022_085-00

Le conseil communautaire a décidé :

ARTICLE 1^{ER} :

Relèvent de l'intérêt communautaire les composantes suivantes de la compétence :

1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Aide technique pour l'instruction du droit des sols des communes de la communauté de communes, y compris sur un territoire plus élargi que celui de l'EPCI

2. DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUE

- l'aide à l'immobilier d'entreprise sur l'ensemble du territoire intercommunal suivant le règlement approuvé par le conseil communautaire

Les autres actions relatives au commerce et au soutien aux activités commerciales hors des zones d'activités demeurent une compétence communale.

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES RELEVANT DE L'ARTICLE 5214-16 du CGCT

1. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

a. Sites naturels remarquables

- *Préservation, promotion et animation de sites naturels remarquables*
 - Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Astroblème Rochechouart-Chassenon

b. Territoire durable et éco-responsable

- *Encourager, développer, soutenir le développement durable dans les actions publiques et dans les comportements citoyens*
- Réalisation et suivi d'un agenda 21

2. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- *Mise en œuvre des outils de programmation et d'études dans les domaines de l'habitat sur tout le territoire de la communauté (notamment ORT, OPAH) ;*

3. CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Voirie : un enjeu de sécurité, d'attractivité communale et de solidarité intercommunale

- *Création, aménagement et entretien des voies communales situées au-delà des panneaux d'entrée d'agglomération pour toutes les communes membres de la communauté de communes.*
- *Entretien et aménagement des voiries créées dans le cadre des opérations liées à l'exercice de la compétence économique et des voiries desservant directement des équipements structurants communautaires*

4. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS d'intérêt communautaire

a. Développement de l'action culturelle et mémorielle dans l'espace communautaire

- *Développer une action publique culturelle de proximité et de qualité pour tous par le moyen d'un EPCC*
 - Adhésion à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Vienne-Glanc pour les équipements transférés à l'EPCC (centre culturel à Saint-Junien et pôle cinématographique à Saint-Junien)
 - Equipement et entretien du centre culturel à Saint-Junien et du pôle cinématographique de Saint-Junien par la communauté de communes
- *Valorisation scientifique du phénomène météorique*
 - Création, aménagement, entretien et gestion du Centre de Recherche sur les Impacts à Rochechouart (CRIR)
- *Construire un droit pour tous à l'apprentissage de la musique*
 - Création, entretien et gestion du conservatoire de musique à rayonnement intercommunal
 - Intervention musicale en milieu scolaire et durant les temps d'activité périscolaire

b. Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire

- *Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs considérés comme pôle structurant ou d'équilibre communautaire*
 - Entretien et gestion de l'ensemble du centre aqua-récréatif.
 - Entretien et gestion d'un complexe sportif à Oradour-sur-Glanc
 - Entretien et gestion de la base VTT de Saint-Martin-de-Jussac
 - Création, équipement, entretien et gestion d'une base nautique à Saint-Victorien.
- *Egalité entre les enfants scolarisés sur le territoire pour l'accès à des équipements communautaires*
 - Transport dans le temps scolaire des enfants du premier degré lié à l'activité du centre aqua-récréatif
 - Transport dans le temps scolaire des enfants du premier degré du territoire, lié à l'activité de la base VTT.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2022

Appréhension par le préfet

ed_UE-007-200059400-20220407-2022_000-UE

5. ACTION SOCIALE INTERCOMMUNALE

- *Solidarité à destination de certains publics en difficulté sur l'espace communautaire*
 - Prise en charge de chantier d'insertion
 - Gestion, entretien et équipement d'une épicerie solidaire intercommunale
 - Accompagnement des actions d'insertion professionnelle des jeunes (soutien à la mission locale)
- *Soutenir les actions citoyennes en faveur de la cohésion sociale et territoriale*
- *Soutenir les actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie et du développement durable du territoire*
 - Soutenir et participer au projet de convention d'utilité sociale mené par l'office public Saint-Junien Habitat (habitat adapté, réhabilitation de friches intercommunales, actions en lien avec l'agenda 21 ...)

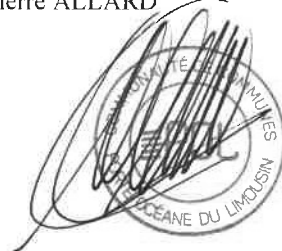
ARTICLE 2 :

La présente délibération entre en vigueur à compter de sa publication ou affichage ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'État dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement et peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de cette date.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 8 avril 2022
Le Président,
Pierre ALLARD

